

OBI, l'Indice sur le budget ouvert

L'Enquête sur le budget ouvert évalue la mise à disposition au public par le gouvernement central de huit documents budgétaires clés dans chaque pays évalué, ainsi que l'exhaustivité, l'opportunité et l'utilité des données dans ces documents. L'enquête utilise des critères reconnus au niveau international pour évaluer le degré de transparence exercé par les organisations multilatérales, telles que le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et l'Organisation

Le score de l'OBI 2012 obtenu par le Cameroun s'élève à 10 sur 100, ce qui est bien inférieur à la moyenne de 43 pour l'ensemble des 100 pays évalués. Ce score est également inférieur à celui des autres pays de la région, notamment le Burkina Faso, la République Démocratique du Congo et le Mali. Le score obtenu par le Cameroun indique que le gouvernement fournit au public très peu d'informations sur le budget du gouvernement national et les activités financières au cours de l'exercice budgétaire. Il est donc difficile pour les citoyens de tenir le gouvernement responsable de sa gestion des fonds publics.

Le score de l'OBI 2012 obtenu par le Cameroun s'élève à 10 et a augmenté par rapport au score de 2 que le pays affichait en 2010.

L'Indice sur le budget ouvert est composé de sous-scores pour chacun des huit documents budgétaires clés évalués dans l'enquête. Ces sous-scores représentent la moyenne des scores obtenus pour une série de questions de l'enquête qui mesurent la disponibilité et la quantité d'informations contenues dans les documents. Les sous-scores sont comparables dans tous les pays inclus dans l'enquête.

Recommandations

Le score de l'Indice sur le budget ouvert obtenu par le Cameroun a augmenté depuis le dernier cycle de l'Enquête sur le budget ouvert, ce qui est un signe encourageant et pour lequel nous félicitons le gouvernement. Cependant, avec un score de 10 sur 100 en 2012, le gouvernement du Cameroun a le potentiel d'accroître considérablement la transparence budgétaire en introduisant un certain nombre de mesures, dont certaines peuvent être réalisées très rapidement et avec un coût quasi nul pour le gouvernement.

L'International Budget Partnership recommande au Cameroun de prendre les mesures suivantes pour améliorer la transparence budgétaire :

internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI).

Les résultats des 95 questions sur les 125 contenues dans l'Enquête sur le budget ouvert sont utilisés pour calculer des scores objectifs et le classement de la transparence relative de chaque pays évalué. Ces scores composites constituent l'Open Budget Index (OBI, l'Indice sur le budget ouvert), la seule mesure indépendante et comparative de la transparence budgétaire dans le monde.

- Publication du projet de budget de l'exécutif et du Rapport de fin d'année, qui sont tous deux actuellement produits pour un usage interne uniquement (des directives détaillées sur le contenu de ces deux documents peuvent être trouvées dans le guide suivant : <http://bit.ly/QGzHv8>). Selon l'Enquête sur le budget ouvert 2012, 79 pays publient le projet de budget de l'exécutif, y compris le Burkina Faso, la République démocratique du Congo et le Mali ; 72 pays publient un Rapport de fin d'année, y compris le Burkina Faso. Des liens renvoyant vers les documents budgétaires publiés par ces pays peuvent être consultés sur le site Internet de l'IBP à l'adresse : <http://bit.ly/P8NPOV>.
- Production et publication d'un Budget des citoyens. Des directives détaillées sur le contenu du Budget des citoyens peuvent être trouvées dans le guide suivant : <http://bit.ly/QGzFmJ>. Selon l'Enquête sur le budget ouvert 2012, 26 pays publient un Budget des citoyens, y compris le Mali.
- Production et publication d'une Revue de milieu d'année (des directives détaillées sur le contenu de ce document peuvent être trouvées dans le guide suivant : <http://bit.ly/QGzHv8>). Selon l'Enquête sur le budget ouvert 2012, 29 pays produisent une Revue de milieu d'année, même si aucun pays de la région ne publie actuellement le document.
- Augmenter l'exhaustivité du Rapport d'audit en le publiant dans les 12 mois qui suivent la fin de l'exercice budgétaire ; accroître la couverture des dépenses auditées ; publier une synthèse accompagnant le Rapport d'audit et publier des rapports sur les audits des fonds extrabudgétaires ; et publier un rapport expliquant les mesures prises par l'exécutif pour répondre aux recommandations ou aux conclusions de l'audit indiquant la nécessité de mettre en place des mesures correctives. En outre, l'institution supérieure de contrôle doit fournir à l'Assemblée législative un rapport d'audit sur le secteur de la sécurité et les autres programmes secrets (voir les questions 87 à 89, 91, 95-96, et 108 du Questionnaire sur le budget ouvert).

Le pouvoir des législatures et des institutions supérieures de contrôle dans la surveillance budgétaire

L'Enquête sur le budget ouvert examine la mesure dans laquelle un contrôle efficace est assuré par les législatures et les institutions supérieures de contrôle. Ces institutions jouent un rôle essentiel - souvent inscrit dans les constitutions nationales - dans la planification et la supervision de la mise en œuvre des budgets nationaux.

L'Enquête sur le budget ouvert évalue la manière dont les législatures assurent une surveillance efficace du budget en mesurant la performance des points suivants : les consultations avec l'exécutif avant la présentation du projet de budget à l'Assemblée législative, les capacités de recherche, le débat formel sur la politique budgétaire globale, les délais appliqués pour discuter et approuver le budget, l'autorité juridique permettant d'apporter des amendements au projet de budget, l'approbation des changements dans le budget des dépenses et les recettes excédentaires perçues, les pouvoirs budgétaires supplémentaires, l'autorité permettant d'approuver l'utilisation des fonds de prévoyance et l'examen des rapports d'audit.

L'Enquête sur le budget ouvert évalue si les institutions supérieures de contrôle sont habilitées à assurer une surveillance efficace du budget en utilisant les quatre indicateurs suivants : le pouvoir de démettre le responsable de l'institution supérieure de contrôle, le pouvoir juridique de contrôler les finances publiques, les ressources financières disponibles et la disponibilité de personnel qualifié en audit.

Recommandations

L'International Budget Partnership recommande que le Cameroun prenne les mesures suivantes pour renforcer le contrôle du budget :

- L'exécutif doit tenir de vastes consultations avec les membres de l'Assemblée législative dans le cadre de son processus de détermination des priorités budgétaires ; l'Assemblée législative doit disposer d'un bureau spécialisé dans la recherche budgétaire pour l'aider dans l'analyse budgétaire ; l'Assemblée législative doit obtenir le Projet de budget de l'exécutif au moins trois mois avant le début de l'exercice budgétaire ; elle doit examiner tous les rapports d'audit ; elle doit avoir le pouvoir juridique de modifier le Projet de budget de l'exécutif ; et l'exécutif doit obtenir l'approbation de l'Assemblée législative avant de déplacer des fonds entre les unités administratives et les lignes budgétaires, avant d'utiliser les recettes excédentaires susceptibles d'être disponibles lors de l'exécution du budget et avant d'utiliser les fonds de prévoyance ; l'exécutif doit obtenir l'approbation de l'Assemblée législative sur les budgets supplémentaires avant que ces fonds ne soient dépensés (voir les questions 59, 97, 99 -100 et 102-107 du Questionnaire sur le budget ouvert).
- Habilitier l'institution supérieure de contrôle (ISC) à mener les actions suivantes : exiger l'autorisation finale de la législature ou de la justice pour démettre de ses fonctions le responsable de l'ISC ; l'ISC doit décider librement des audits qu'elle peut mener ; le budget de l'ISC doit être défini par l'Assemblée législative ou les autorités judiciaires, et le budget de l'ISC doit être largement conforme aux ressources nécessaires pour que l'ISC remplisse sa mission ; l'ISC doit disposer de personnel qualifié pour effectuer les audits des agences du gouvernement central dans le secteur de la sécurité (voir les questions 90 et 92 à 94 du Questionnaire sur le budget ouvert).

Le Cameroun affiche les niveaux de contrôle et de participation les plus faibles d'Afrique francophone

Pays	Pouvoir de la législature	Pouvoir de l'ISC	Participation publique
Bénin	Moyen	Moyen	Faible
Burkina Faso	Fort	Moyen	Faible
Cameroun	Faible	Faible	Faible
Mali	Fort	Fort	Faible
Niger	Moyen	Moyen	Faible
Sénégal	Faible	Moyen	Faible
Tchad	Moyen	Moyen	Faible
République démocratique du Congo	Moyen	Moyen	Faible

Fort : Score moyen supérieur à 66 sur 100 ; **Moyen** : Score moyen entre 34 et 66 ; **Faible** : Score moyen inférieur à 34

Possibilités de participation du public

Les travaux de recherche et l'expérience de plaidoyer de la société civile au cours des 15 dernières années ont démontré que la transparence à elle seule ne suffit pas pour améliorer la gouvernance. Une transparence accompagnée de possibilités de participation du public en matière de budgétisation peut maximiser les résultats positifs associés à la transparence budgétaire. Par conséquent, l'Enquête sur le budget ouvert évalue les possibilités offertes au public de participer aux processus décisionnels dans le cadre du budget national. Ces opportunités peuvent être proposées tout au long du cycle budgétaire par l'exécutif, la législature et l'institution supérieure de contrôle.

Sur la base de ces indicateurs, l'Enquête sur le budget ouvert 2012 a conclu que au Cameroun les opportunités pour le public de participer au processus budgétaire sont insuffisantes.

Cameroun a une grande marge de manœuvre pour améliorer la participation du public

Exigence	Résultat
Processus suivi préalablement à la consultation	
Exigence formelle de la participation du public (Q 114)	Existe mais peut être amélioré
Articulation des objectifs pour faire participer le public (Q 115)	N'existe pas
Articulation des objectifs pour faire participer le public (Q 115)	N'existe pas
Processus de consultation	
Mise en place de mécanismes par l'exécutif pour identifier la perspective du public pendant la planification budgétaire (Q 116)	Existe mais est insuffisant
Audiences publiques à l'Assemblée législative sur le cadre budgétaire macroéconomique (Q 119)	N'existe pas
Audiences publiques à l'Assemblée législative sur les budgets des unités administratives (Q 120)	N'existe pas
Opportunités à l'Assemblée législative pour le public de témoigner pendant les audiences budgétaires (Q 121)	N'existe pas
Mécanismes élaborés par l'exécutif pour faire participer le public pendant l'exécution du budget (Q 117)	Existe mais est insuffisant
L'institution supérieure de contrôle (ISC) maintient des mécanismes grâce auxquels le public peut participer au processus d'audit (Q 123)	N'existe pas
Processus postérieur à la consultation	
L'exécutif fournit au public une rétroinformation sur la manière dont les contributions ont été utilisées (Q 118)	N'existe pas
Publication par l'Assemblée législative de rapports accessibles au public sur les audiences budgétaires (Q 122)	N'existe pas
L'ISC fournit au public une rétroinformation sur la manière dont ses contributions ont été utilisées (Q 125)	N'existe pas

Description de l'enquête, de la méthodologie, de la fiabilité et des coordonnées du chercheur

L'Enquête sur le budget ouvert est un instrument de recherche basée sur les faits qui utilise des phénomènes facilement observables pour évaluer ce qui se passe dans la pratique. Les conclusions des travaux de recherche sont généralement étayées par des citations et des commentaires, y compris des références à un document budgétaire, une loi ou tout autre document public ; une déclaration publique par un fonctionnaire du gouvernement ; ou les commentaires issus d'un entretien en face-à-face avec un fonctionnaire du gouvernement ou tout autre partie bien informée. L'Enquête est compilée à partir d'un questionnaire rempli pour chaque pays par les experts budgétaires indépendants qui ne sont pas associés au gouvernement national. Le questionnaire de chaque pays est ensuite examiné indépendamment par deux experts anonymes qui ne sont en aucun cas associés au gouvernement. En outre, l'IBP invite les gouvernements nationaux à commenter les résultats préliminaires de l'Enquête et prend ces commentaires en compte avant de finaliser les conclusions de l'enquête. Le processus de recherche pour 2012 a pris plus de 18 mois entre juillet 2011 et décembre 2012 et a impliqué près de 400 experts. L'Enquête sur le budget ouvert fournit une source fiable de données

Recommandations

L'International Budget Partnership recommande au Cameroun d'élargir la participation du public en matière de budgétisation en tenant compte des indicateurs de l'Enquête sur le budget ouvert dont les performances sont insuffisantes (voir le tableau ci-dessous et les questions 115-125 du Questionnaire sur le budget ouvert).

sur les pratiques nationales en matière de transparence budgétaire pour les gouvernements, les professionnels du développement, les médias et les citoyens. Les utilisateurs actuels des résultats de l'enquête comprennent l'Open Government Partnership, la Collaborative Africa Budget Reform Initiative (Initiative africaine de collaboration pour la réforme budgétaire), l'INTOSAI, la Banque mondiale et ses Indicateurs de gouvernance dans le monde, un certain nombre d'organismes d'aide bilatérale et d'agences régionales et internationales multilatérales. La publication de l'Enquête sur le budget ouvert 2012 a renforcé la position prééminente de l'Enquête comme référentiel des données mondiales sur la transparence, la participation et la responsabilité budgétaires.

Les travaux de recherche nécessaires pour compléter la présente Enquête sur le budget ouvert de ce pays ont été réalisés par Leonard Eoussa, Budget Information Centre, P.O BOX 26 Bonanjo Douala, openbudget@gmail.com.

Malgré des efforts répétés, il n'a pas été possible pour l'IBP d'obtenir les observations du gouvernement camerounais sur les résultats préliminaires du Questionnaire sur le budget ouvert.